

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2022****N°DEL.2022/02/09**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2022

OBJET : Vente du garage porte Saint-Romain (parcelle N°AX 619)

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
Mme Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Présent	
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Présente	
M. Stéphane NICOLAS	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUBOURG-BOUNADER

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a donné son accord pour :

- faire l'acquisition de la parcelle AX 619 sis 19 rue Saint-Romain au prix de 126 000 € net vendeur ;
- reprendre le bail locatif actuel (loyer de 880 €/mois).

Cette acquisition avait initialement pour objet de permettre, au départ du locataire, d'y aménager un espace public (stationnement, mise en valeur de la porte Saint-Romain) ou d'y installer un nouveau locataire.

Toutefois, le Maire fait état du mauvais état de ce bâtiment qui nécessite d'engager de nombreux frais dans les prochains mois (toiture, remise aux normes, etc.), ce que la Commune n'est pas en capacité de prendre en charge.

Il précise que les services municipaux ont déjà engagé de nombreux travaux en régie, notamment en électricité (8 000 €). A cela s'ajoute la nécessité de démolir en urgence le auvent béton (casquette) et de poser de nouvelles menuiseries pour un montant de 16 103 € TTC. Il indique également que l'Architecte des Bâtiments de France n'est pas, à ce jour, en accord avec le projet de démolition du garage.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à mettre en vente la parcelle N°AX 619 et d'engager des négociations avec les potentiels acquéreurs sur le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Maire à mettre en vente la parcelle AX 619 pour un montant de 148 000 € ;
- **DE RENONCER**, en cas de cession, à l'emplacement réservé n°9 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à la vente de ce bien ;
- **DIT** que les frais d'actes notariés et frais divers liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes : pour	19
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe MIQUEU